



BASSINS

Bassins, le 17 janvier 2011

Préavis nº 1/11

<u>Préavis municipal relatif à la demande de constitution d'une commission</u> <u>permanente du conseil communal pour les affaires sociales communales de la</u> <u>petite enfance ASCPE</u>

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Municipalité vous présente la demande de constitution d'une commission permanente pour les affaires sociales de la petite enfance ASCPE.

Historique

Depuis quelques années le conseil communal avait institué une commission contact jeunes ou incivilités.

Il n'a jamais été évident de savoir exactement les objectifs à atteindre. Les membres de la commission ont soulevé à plusieurs reprises les difficultés de statuer sur les objets présentés par la Municipalité.

Avenir

Dans un but de clarifier la situation, la Municipalité demande à votre organe de bien vouloir accepter de conserver cette commission permanente avec pour mission :

- 1. Etudier les préavis municipaux en matière de politique sociale liée à la loi sur l'accueil de jour des enfants LAJE
- 2. Prendre connaissance des préavis intercommunaux du réseau d'accueil des Toblerones RAT durant les 3 ans à venir.

La Municipalité souhaite que cette vision soit acceptée par le Conseil Communal.

Conclusion

En fonction des explications données par la Municipalité, il est **demandé au conseil communal** de Bassins

vu le préavis municipal n° 1/11 du 17 janvier 2011, ouï les conclusions du rapport de la commission de gestion, ouï les conclusions du rapport de la commission contact-jeunes,

considérant que cet objet figure à l'ordre du jour,

d'accepter la constitution d'une commission permanente du conseil communal pour les affaires sociales communales de la petite enfance.

Au nom de la Municipalité de Bassins

la Secrétaire :

M. Noirot